

SOCOTEC BELGIUM ASBL

Chaussée de Tongres 257/12 4000 ROCOURT Tél.: +32(0) 4 234 17 00 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be - www.socotec-inspection.be TVA n° BE 0406.671.312



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nom du client : REGICLER

Adresse: Avenue de l'Energie 26/1

CP + Ville: 4432 ALLEUR

RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE TEMPORAIRE À BASSE TENSION ET TRÈS BASSE TENSION

(Livre 1 - AR 08/09/2019)

Résultat du contrôle :	Conforme	Risque de partialité :	🗌 oui 📝 non
------------------------	----------	------------------------	-------------

Demandeur: REGICLER - Avenue de l'Energie 26/1 - 4432 ALLEUR

Propriétaire/exploitant ou gestionnaire : Idem demandeur

Adresse de la visite : (Coffret 6301) Avenue de l'Energie 26/1 - 4432 ALLEUR

Responsable des travaux : /

Mission réalisée le : 12-08-25 N° Client Atlas :

N° d'affaire Atlas :

Date du rapport : 14-08-25 N° ordre mission : 1505711

Ref. Socotec Avantage: /

Important:

Sauf avis contraire du Chef d'établissement, dûment notifié à SOCOTEC BELGIUM qui a émis le présent rapport, dans un délai de deux mois maximum à compter de la date d'envoi indiquée en page de garde, le contenu du présent rapport est considéré comme définitivement validé.

SOCOTEC BELGIUM ASBL

Chaussée de Tongres 257/12 4000 ROCOURT

Tél.: +32 (0)4 234 17 00

E-mail: inspection.belgium@socotec.com

www.socotec.be N° de TVA: 0406.671.312 Agent(s) visiteur(s): PIETTE F.

Agent(s) tutoré(s):

Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,

Le Directeur de l'organisme agréé

1

Ing. Ph. BARBARY



Envie de donner votre avis sur nos services?

Flasher le QR Code et compléter le questionnaire en ligne.

Votre avis nous intéresse fortement et conduira les changements à venir.



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Chaussée de Tongres 257/12 4000 ROCOURT

Tél.: +32(0) 4 234 17 00 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be - www.socotec-inspection.be



TVA n° BE 0406.671.312 200-INSP N° affaire Atlas : / - Ordre mission : 1505711 Date du contrôle : 12-08-25 SOCOTEC BELGIUM ASBL Date d'émission du rapport : 14-08-25 Agent(s) visiteur(s): PIETTE F. Ce rapport annule et remplace le rapport n°: émis le Nombre d'annexe(s): 1 RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE TEMPORAIRE À BASSE TENSION ET TRÈS BASSE TENSION (Livre 1 - AR 08/09/2019) Demandeur: REGICLER Adresse: Avenue de l'Energie 26/1 - 4432 ALLEUR Adresse: Idem demandeur Propriétaire/exploitant ou gestionnaire : Idem demandeur Responsable des travaux : Adresse: / N° TVA: BE0685923919 TVA non assujetti Référence client : 1. Données du contrôle et prescription(s) règlementaire(s) : Adresse: (Coffret 6301) Avenue de l'Energie 26/1 - 4432 ALLEUR chantier non-domestique (7.4) chantier domestique chapiteau(x) (7.11) ___ tente(s) (7.11) Type d'installation : stand(s) (7.11) structure(s) forain(s) (7.11) véhicule/remorque routière (7.101) cabine(s) autres: Type de contrôle : conformité avant mise en usage (6.4.) visite de contrôle (6.5) 🗸 en dépôt sans raccordement 2. Données de l'installation : Source d'alimentation : GRD __ cabine HT ✓ Autre: en dépôt sans raccordement groupe électrogène Canalisation d'alimentation tableau principal: section 16 mm² - Type H07RNF Fiche de raccordement II+T III+T ✓ IV+T 63 Α U_N (AC): 1N400V 2X230V 3X230V ✓ 3N400V Autre: Prise de terre : inconnue boucle de terre barre(s) de terre piquets de terre ✓ Autre: conducteur enfoui horizontalement, verticalement ou en oblique en dépôt sans raccordement Protection de branchement : I_N 63 A selon devis GRD ✓ Imax autorisé pour la validité du présent rapport kA d'après plan ✓ Icc max autorisé 3 Nombre de circuits (réserves compris): 1 voir détail en annexe Nombre de tableaux : 13 Type de schéma de mise à la terre : ☐ TT TN-S ☐ TN-C-S ☐ TN-C □ IT □ IU IM ✓ non défini Facteurs d'influences externes choix : voir document(s) en annexe ✓ en dépôt sans raccordement 3. Equipement(s) visité(s) : Coffret 6301 ✓ tableau(x) réf: conteneur(s) réf: cabine(s) réf: véhicule/remorque routière réf: stand(s) réf: autre: voir liste descriptive et référence(s) en annexe int. différentiel int. sectionneur disjoncteur Autre: Type de coupure générale : I (A) Nombre Différentiel(s) I (mA) Type Nombre Différentiel(s) I_ (mA) Type IV 30 1 63 Α Annexe(s) descriptive(s): 🗹 sans objet 🗌 installation visitée 🗌 photos installations autre(s) donnée(s): Référence des schémas et plans annexés : REGICLER/6301/V1 du 17-08-2023 Autre(s) donnée(s) annexée(s) : 4. Résultats du contrôle (administratif, par mesures, par essais et visuel) : Prise de terre : ı dépôt Ω Isolement général : 999 MΩ Continuité PE: OK Liaison équipo. : OK Contacts dir.: Contacts indir. : OK Int prot/Section conducteurs : OK OK OK Schémas: sans objet | Diff.: bouton test : Boucle de défaut : OK Matériel mobile : non testé sans objet Matériel fixe : **INFRACTIONS: REMARQUES:** NOTES: ✓ Néant ✓ Néant ✓ Néant ☐ Eclairage de sécurité ☐ a été testé ☐ via bouton test ☐ par coupure de l'alimentation normale

5. Conclusion:

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. La prochaine visite de contrôle est à effectuer au plus tard avant le : 09-2026.

Le Directeur de l'organisme agréé

Ing. Ph. BARBARY



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Chaussée de Tongres 257/12 4000 ROCOURT
Tél.: +32(0) 4 234 17 00 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be - www.socotec-inspection.be
TVA n° BE 0406.671.312



N° affaire Atlas : / - Ordre mission : 1505711

SOCOTEC BELGIUM ASBL

Annexes à la conclusion du rapport :

Rappels des prescriptions règlementaires :

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :

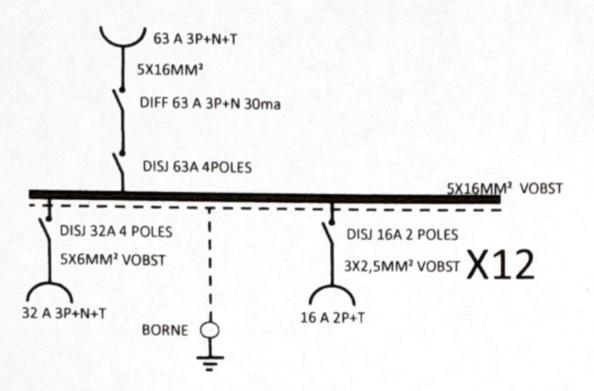
- a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;
- b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique soient en tout temps observés;
- c) de conserver les documents de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire ;
- d) de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant ;
- e) d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques ;
- f) de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique;
- g) de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.

Dans le cadre des missions légales des organismes agréés, une copie de ce rapport est tenue pendant une période de 5 ans par l'organisme agréé. Cette copie est tenue à la disposition de toute personne autorisée légalement à la consulter. Pour de plus amples informations sur les prescriptions réglementaires ou plaintes, la Direction générale de l'Energie du Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (https://www.economie.fgov.be) est l'autorité compétente des organismes agréés.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SOCOTEC BELGIUM:

- 1. Référence procédure(s) interne(s) : CL-E-LV-X-01 ;
- 2. Les résultats s'appliquent uniquement aux travaux spécifiés dans la demande. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de l'organisme agrée et du demandeur ;
- 3. Le contrôle porte sur les parties visibles et normalement accessibles de l'installation le jour du contrôle ;
- 4. SOCOTEC BELGIUM asbl possède, conformément aux critères de la norme NBN EN ISO/IEC 17020 (en tant qu'organisme de type A), la compétence pour effectuer les contrôles décrits dans l'annexe au certificat d'accréditation n°200-INSP. Le respect des conditions d'accréditation fait l'objet de surveillances régulières ;
- 5. Toutes les informations obtenues lors de nos inspections sont confidentielles.

Consultez l'information en ligne : https://fr.calameo.com/read/0050483877b74acbfd91a















REGICLER SPRL - Avenue de l'Energie 26 - 4432 ALLEUR - courrier : Rue cdt Naessens 22 - B-4431 LONCIN

RPM Lg - TVA : BE 0685 923 919 Banque BE28 3631 6986 4420

site: www.regicler.be

TEL: 04/247.07.18

e-mail: regicler@skynet.be